

La place de Paul Janson dans la vie politique belge de 1877 à 1884

par Pierre VERCAUTEREN,
Licencié en Sciences Politiques et Diplomatiques ULB.

★

L'ACTION (1)

1877. Les catholiques sont au pouvoir depuis le 2 juillet 1870. Le libéralisme bruxellois fortement ébranlé par des divisions internes essaye de recimenter l'union des progressistes et des doctrinaires par un anti-cléricalisme prononcé (2).

A la mort du député Funck, l'Association libérale a pour tâche de lui désigner un successeur puis de défendre cette candidature devant le corps électoral de l'arrondissement de Bruxelles.

Deux candidats, hommes de talent et adversaires déterminés de l'ultramontanisme sont en lice (3) : le comte Emile Goblet d'Alviella, docteur en droit, conseiller provincial qui est connu pour ses articles politiques publiés dans la *Revue de Belgique* et pour ses conférences sur le protestantisme et Paul Janson, avocat, qui s'est rendu populaire par des succès obtenus dans des procès contre les cléricaux et les jésuites (4).

Les doctrinaires soutiennent Goblet tandis que Janson est le candidat des progressistes.

La campagne électorale précédant le poll est ouverte le 19 avril 1877. Dès lors les meetings électoraux se succèdent à un rythme accéléré. Au vote à l'issue de chacun d'eux, Janson remporte la majorité (5), bien

(1) Nous tenons à remercier pour son aide précieuse Monsieur le Professeur Jean Stengers, directeur de ce mémoire, qui, tout au long des recherches et de la rédaction ne cessa de nous prodiguer encouragements et conseils.

(2) Voir notamment Henri PIRENNE, *Histoire de Belgique*, vol. IV. De la Révolution de 1830 à la fin de la première guerre mondiale, pp. 136-137. Bruxelles, 1952.

(3) La presse du mois d'avril 1877 et notamment le *Précurseur*, 20 avril 1877.

(4) Procès de « *La Cote Libre* » ou affaire Langrand-Dumonceau, procès de Buck (affaire de captation)... Voir l'*Indépendance Belge*, 17 avril 1877.

(5) Voir la presse d'avril 1877.

que les doctrinaires et les mandataires bruxellois lui reprochent ses opinions républicaines et socialistes ainsi que des déclarations inadmissibles pour un corps électoral censitaire et pour les institutions en place (6).

Les progressistes présentent la candidature de Janson comme une candidature de combat dirigée contre les cléricaux et les grands tripotages financiers (allusion à la célèbre affaire Langrand-Dumonceau) (7).

Le 26 avril 1877, Janson est élu candidat au poll de l'Association libérale de Bruxelles (8). La Société constitutionnelle, scission doctrinaire, présente alors la candidature de Van Becelaere, commissaire d'arrondissement et homme sans envergure politique (9).

L'Association libérale envoie une circulaire aux électeurs, par laquelle elle recommande Janson « soldat dévoué du libéralisme qui travaillera avec les représentants de la gauche à affranchir la société civile du gouvernement des prêtres » (10).

Van Becelaere est présenté comme le candidat de la coalition cléricoscission (11). L'Association libérale placarde des affiches :

« Elire Van Becelaere, c'est trahir le parti libéral. Ne nommez pas Van Becelaere, c'est un agent du Gouvernement » (12).

Le 30 avril 1877, Janson est élu député. La Chambre discutait à cette époque le projet de loi Malou relatif au secret du vote et aux fraudes électorales (13). Le jour de sa validation de pouvoir Janson soumet aux délibérations de la Chambre l'amendement suivant :

« Nul ne pourra faire entrer en ligne de compte, pour justifier qu'il possède le cens électoral, les impôts qu'il ne paye qu'à titre apparent de biens qui, en réalité, appartiennent à une corporation religieuse ou à une communauté religieuse sans existence légale. La preuve que les biens appartiennent en réalité à une corporation religieuse pourra se faire par toute voie de droit, témoins compris » (14).

Janson sait pertinemment bien que cet amendement n'a aucune chance d'être accepté et voté par une majorité cléricale, mais il veut affirmer

(6) *L'Etoile Belge*, 15 avril 1877.

(7) *L'Indépendance Belge*, 17 avril 1877 et la *Chronique*, 21 avril 1877.

(8) *Le Journal de Bruxelles* et *L'Indépendance Belge*, 27 avril 1877.

(9) En 1872, l'Association libérale à majorité progressiste décide d'admettre dans son sein les membres des associations cantonales en ne leur demandant qu'une cotisation minime. Un certain nombre de doctrinaires fondèrent alors la Société constitutionnelle des électeurs libéraux. C'est la première fois que cette société présente un candidat en opposition de celui de l'Association libérale.

(10) *L'Indépendance Belge*, 29 avril 1877.

(11) *La Flandre libérale*, 29 avril 1877.

(12) Notamment *Le Journal de Bruxelles*, 29 avril 1877.

(13) Le gouvernement était suspecté d'être issu « d'une majorité fabriquée », aussi Malou dépose un projet destiné à supprimer toutes espèces de fraudes électorales.

(14) *Annales parlementaires*, 3 mai 1877, session 1876-1877, p. 691.

par là sa présence à la Chambre et montrer que son action sera dirigée contre les cléricaux. En fin de session, il dépose encore un amendement contre le pouvoir temporel du Pape (15) et un amendement par lequel les corporations religieuses deviennent incapables de posséder (16). Son but est d'attaquer à tout moment le Ministère sur des questions cléricales.

En 1878, Janson esquisse les grands points de son programme. Ils reviendront en leit-motiv sa vie durant : instruction obligatoire, suffrage aux sachant lire et écrire, service militaire personnel. Janson reste néanmoins modéré car les élections sont proches et sont basées sur l'union du libéralisme contre la puissance cléricale (17). Le scrutin du 11 juin 1878 donne la victoire aux libéraux. Le ministère catholique tombe et Frère-Orban constitue un cabinet d'union libérale (18). Les cléricaux parlent de victoire socialiste. L'union des forces du libéralisme s'est faite sur l'instruction laïque et l'anticléricalisme (19).

A chaque élection bruxelloise, Janson tente de remplacer un doctrinaire par un progressiste (20). Dès la fin de l'année 1878, Janson exerce une influence prépondérante à l'Association libérale de Bruxelles.

Fin 1879, Janson s'oppose violemment au gouvernement de Frère-Orban sur la question du maintien de la légation belge au Vatican (21). Les libéraux sont fortement divisés. Janson apparaît comme le chef de la Jeune Gauche tandis que Frère-Orban se montre le maître incontesté du libéralisme traditionnel (22).

Pendant ces trois premières années, l'action de Janson fut difficile. Il dut louvoyer entre les doctrinaires et les progressistes ultra, car il ne pouvait se permettre de briser l'union du libéralisme ce qui aurait anéanti les réformes sociales des dernières années (23). Aussi aux élections de 1880, les quatorze députés sortants sont, sous l'instigation de Janson, réélus, ce qui lui vaut d'amères critiques de la part de ses amis les plus purs (24). Cette élection marque le tournant dans l'action politique de Paul Janson. En effet, pour reconquérir le suffrage de ses amis, Janson va adopter une attitude plus dure et plus tranchée à la Chambre. Il est

(15) *Annales parlementaires*, 6 juin 1877, session 1876-1877, pp. 920, 922 et 924.

(16) *Annales parlementaires*, 9 juin 1877, session 1876-1877, pp. 1054-1055 ; *Le Journal de Bruxelles*, 10 juin 1877.

(17) Voir Henri PIRENNE, *Histoire de Belgique*, vol. IV. De la Révolution de 1830 à la fin de la première guerre mondiale, pp. 146-147. Bruxelles, 1952.

(18) Voir Henri PIRENNE, *ibidem* note (17), p. 146.

(19) *Ibidem* (18).

(20) Voir notamment l'élection de Robert, Féron, Arnould.

(21) *L'Etoile Belge* et *L'Indépendance Belge*, 22 novembre 1879. *L'Echo du Parlement*, *La Chronique* et *Le Journal de Bruxelles*, 23 novembre 1879.

(22) *La Chronique* et *L'Echo du Parlement*, 26 novembre 1879.

(23) Notamment la *Loi Scolaire* de 1879.

(24) *L'Indépendance Belge*, 21 mai 1880.

d'ailleurs plus libre ; son élection n'est plus, comme en 1877, faite pour lutter contre le cléricanisme au pouvoir. Il n'a plus de parole à respecter. Aussi, au lieu de s'attaquer aux cléricaux, Janson va-t-il réclamer des réformes dans le cadre de son programme et principalement la réforme électorale. Très politique, Janson prenant de plus en plus d'influence au sein de l'association libérale fait appuyer par celle-ci ses propositions auprès des députés (25).

Le 27 juin 1881, le premier grand meeting pour la réforme électorale est organisé (26). Bien que modéré car il ne présente que l'accès à l'électorat des sachant lire et écrire pour les élections communales et provinciales sans condition de cens, Janson triomphe. Les meetings se succèdent et Janson, sûr d'être appuyé par la majorité des libéraux, dépose son amendement électoral à la Chambre (27) :

« Pour être électeur provincial, il faut :

1. être belge ou avoir obtenu la naturalisation ;
2. être âgé de 21 ans accomplis ;
3. savoir lire et écrire ;
4. avoir son domicile réel dans le canton et y avoir occupé, dans le cours des deux années qui précèdent la révision des listes électorales, à titre de propriétaire, d'usufruitier ou de locataire distinct la même maison ou partie de maison pendant 12 mois consécutifs, ne pas être assisté par une maison de bienfaisance... »

« Pour être électeur communal, il faut remplir les mêmes conditions, sauf qu'au § 4 le mot canton est remplacé par le mot commune. »

Une crise politique se déclenche. La presse libérale se divise suivant qu'elle est progressiste ou doctrinaire. Celle-ci parle de coalition clérico-progressiste. En fait, la presse catholique estime avec raison qu'elle n'a rien à craindre du suffrage universel car le clergé a une influence prépondérante sur la masse ignorante des campagnes (28). Les progressistes descendent dans la rue. Une manifestation est même organisée en faveur du suffrage universel. Socialistes et catholiques attendent la chute du gouvernement. Frère-Orban faisant appel à toute son autorité demande le renvoi de la réforme à la section centrale. Devant le danger clérical et l'intransigeance de Frère-Orban, Janson est momentanément obligé de plier et perd beaucoup d'amis (29).

(25) Notamment *L'Indépendance Belge*, 20 mai 1881.

(26) Anvers, le 27 juin 1881.

(27) *Annales parlementaires*, 1^{er} juillet 1881, session 1880-1881, p. 1441.

(28) Notamment *L'Ami de l'Ordre*, 2 juillet 1881 ; *Le Bien Public*, 4 juillet 1881.

(29) Voir la presse de juillet 1881 et la démission de Defuisseaux à la Chambre.

Dans les meetings et les associations libérales, Janson multiplie son activité pour obtenir l'extension de suffrage aux sachant lire et écrire. La ligue nationale pour la réforme électorale, présidée par Janson, se donne pour but l'abolition du cens électoral et l'extension du suffrage. Dans tout le pays des sections se créent et condamnent l'article 47 de la Constitution.

Le 30 novembre 1881, Janson est élu président de l'association libérale de Bruxelles. Il va pouvoir donner au libéralisme bruxellois l'orientation exacte de sa pensée (30).

En 1882, les élections étant proches, le libéralisme réalise un semblant d'union ce qui permettra au gouvernement de se maintenir au pouvoir.

Une réaction doctrinaire, basée sur la peur du socialisme, dirigée de main de maître par Frère-Orban, voit le jour. A Bruxelles, les clérico-indépendants ne succombent que de 1.000 voix. Les électeurs flottants et les libéraux doctrinaires ont voté pour les indépendants (31). L'association libérale est atteinte dans son prestige bien que Janson continue à en diriger les destinées. Un événement fortuit, la mort du sénateur Bischoffsheim, va diviser les progressistes et permettre aux doctrinaires de contrer ceux-ci efficacement et d'assurer ainsi leur réélection au prochain poll. Bischoffsheim fils et Picard se présentent comme candidats au Sénat. Le premier est un doctrinaire pur sang de la ligne de Frère-Orban (32), le second, progressiste intransigeant, est partisan de la révision de la Constitution et d'accorder immédiatement le suffrage universel. Picard effraye la presse libérale tout entière et Janson lui-même qui veut avancer avec prudence. Janson et une partie des progressistes craignant l'extrémisme de Picard, soutiennent la candidature du doctrinaire Bischoffsheim. Cette élection divise donc les progressistes et Bischoffsheim n'obtient au poll que 12 voix de plus que Picard (33).

Devant le danger clérico-indépendant, Janson est obligé de reprendre la lutte anticléricale surtout que ses amis progressistes commettent des erreurs pour tenter d'obtenir le suffrage universel (34).

Le projet de réforme électorale pour les élections communales et provinciales est voté le 11 juin 1883 (35). Bien qu'il soit imparfait, Janson estime que ce projet est un premier pas vers le suffrage universel. Aussi le 15 juin 1883, dépose-t-il avec ses amis Dansaert, Féron, Arnould,

(30) Notamment *L'Indépendance Belge*, 2 décembre 1881.

(31) Massia GRUMAN, *Origines et Naissance du Parti indépendant, 1879-1884*, Cahiers Bruxellois, tome IX, fasc. 2, p. 149. Bruxelles, 1964.

(32) *Le Journal de Bruxelles*, 9 février 1883.

(33) *Le Journal de Bruxelles*, 7 mars 1883.

(34) Notamment *Le Bien Public*, 31 mars 1883.

(35) Notamment *L'Indépendance Belge*, 12 juin 1883.

Robert et Demeur une proposition de loi portant révision des articles 47 et 53 de la Constitution (36). Cette proposition veut faire admettre le principe de la capacité pour les élections législatives. Janson n'ose cependant pas soumettre cette question au poll de l'association, car les doctrinaires y sont devenus très puissants et il craint d'être mis en minorité (37). A la Chambre, le 3 juillet 1883, les orateurs des deux ailes du libéralisme s'entre-déchirent sous les yeux amusés de la droite qui de temps en temps par quelques traits acerbes envenime le débat (38).

Les meetings de la ligue pour la réforme électorale se succèdent. Mais Janson a peur de la mésentente des libéraux, car il se rend compte que toute division aura pour résultat l'élection à Bruxelles de seize cléricaux en lieu et place de huit progressistes et de huit doctrinaires. Fin 1883, la fraction doctrinaire bruxelloise parvient à éliminer Robert du comité de l'association (39). Les progressistes, par représailles, veulent exclure de la ligue de la réforme électorale les membres de la Chambre qui, en juillet 1883, n'ont pas voté la prise en considération de la motion révisionniste (40).

Début 1884, les doctrinaires commettent une faute mise à profit par la presse cléricale, en tentant de séparer Janson de ses amis politiques (41). Le danger qui menace le libéralisme provient essentiellement de la désagrégation de l'association libérale. Certains progressistes comme Picard, qui est partisan du suffrage universel immédiat, envisagent même une coalition avec les catholiques (42).

Janson relance ses attaques contre le cléricanisme et abandonne momentanément « le suffrage pour les sachant lire et écrire », formule qu'il remplace par le degré d'instruction à déterminer par la loi (43). La presse libérale tout entière se rallie à son programme et tente ainsi de refaire l'union de toutes les nuances du libéralisme.

Le 10 juin 1884, les libéraux bruxellois sont vaincus; le ministère s'écroule; des bagarres et des désordres déferlent sur tout le pays. La presse doctrinaire reproche à Janson d'avoir fait chuter le ministère (44). Janson quant à lui mène rondement la campagne électorale sénatoriale

(36) *Annales parlementaires*, 15 juin 1883, session 1882-1883, p. 1408.

(37) Notamment *L'Indépendance Belge*, 29 juin 1883.

(38) *Annales parlementaires*, 3 juillet 1883, session 1882-1883, pp. 1427, 1431, 1448 et 1457.

(39) Notamment *L'Indépendance Belge*, 4 décembre 1883.

(40) *L'Indépendance Belge*, 28 décembre 1883.

(41) Notamment *Les Nouvelles du Jour*, 10 mars 1884.

(42) Notamment *Le National Belge*, 20 janvier 1884.

(43) *La Réforme*, 8 mars 1884.

(44) En réalité la cause de l'échec se trouve à la fois dans les « Graux » impôts, dans la mésentente des progressistes et des doctrinaires et tout simplement dans l'usure du pouvoir.

et le 15 juillet 1884, les libéraux bruxellois sont élus. Il exige la démission de seize députés indépendants élus par hasard (45). Manifestations et meetings se succèdent. Les ministres catholiques sont hués à la sortie des Chambres. Le Roi doit cependant sanctionner la loi détruisant celle de 1879.

Janson continuant son action dans la ligue électorale prépare les élections communales puisqu'une tribune publique lui est offerte (46). Les doctrinaires tentent par tous les moyens d'en dissuader « le responsable de l'échec de juin » car ils craignent que sa candidature fasse hésiter l'électorat flottant (47). Le 10 octobre 1884, il passe de justesse au poll (48) et est élu le 19. Le libéralisme triomphe. Le Roi demande à Woeste et à Jacobs de se retirer. Malou donne sa démission et... Beernaert constitue le nouveau ministère.

LA PENSEE POLITIQUE DE PAUL JANSON

Nous constatons que toute l'action politique et sociale de Paul Janson découle de quelques idées forces.

A l'époque du suffrage censitaire défendu à la fois par les libéraux et les catholiques, Janson a un idéal : le suffrage universel. Ces idées sont bien entendu imprégnées d'anticléricalisme comme celles de tout doctrinaire ou progressiste qui se respecte. Enfin, sa pensée est celle d'un intellectuel de gauche du XIX^e siècle, c'est -à-dire d'un homme qui croit en la science et au progrès par la science. Ce sont ces trois traits qui reviennent continuellement en leit-motiv dans sa pensée et constituent une véritable constante dans son œuvre.

« La politique est pour moi une passion. Or pas de passion sans maîtresse. Et ma maîtresse à moi, la maîtresse que j'adore, c'est la démocratie » (49).

Janson prône donc la démocratie. Mais pourquoi la démocratie ?

« On reconnaîtra, je l'espère, que la démocratie a quelque logique et quelque grandeur lorsqu'elle demande l'instruction obligatoire; lorsqu'elle demande que les enfants du peuple soient contraints d'apprendre à lire et à écrire, lorsqu'elle demande, ensuite, à tous les citoyens ainsi formés de consacrer à la défense du pays leurs services personnels et non des services mercenaires; lorsqu'elle demande enfin, qu'ils soient admis à participer à l'exercice de la souveraineté nationale » (50).

(45) Voir notamment *L'Indépendance Belge*, 9 et 16 juillet 1884.

(46) Notamment *La Chronique*, 5 octobre 1884.

(47) Notamment *L'Indépendance Belge*, 11 octobre 1884.

(48) *La Réforme*, 11 octobre 1884.

(49) Assemblée générale de l'association libérale, *La Réforme*, le 12 mai 1884.

(50) *Annales parlementaires*, 28 mars 1878, session 1877-1878, pp. 633 et ss.

La démocratie, ce sont résumés en un seul mot les grands principes de Janson : l'instruction obligatoire, le service militaire personnel, la souveraineté nationale. La démocratie, c'est plus que cela encore : le mot contient à la fois ses principes mais aussi son idéal : le suffrage universel.

« Le suffrage universel est l'idéal de l'avenir » (51).

Pourquoi le suffrage universel ?

« Pour qu'arrivés à l'âge des préoccupations politiques, tous les citoyens soient dignes d'exercer le plus grand, le plus beau de tous les droits politiques : le droit de vote » (52).

Mais pour justifier l'énergie avec laquelle il se bat pour qu'aboutisse cette grande idée démocratique, rien ne pouvait être plus imagé que la critique du système alors en cours : le suffrage des censitaires.

Et c'est abondamment que Janson fera le procès du vote censitaire, des fraudes et des injustices qu'il engendre.

« Dans la Constitution, chef-d'œuvre de l'architecture gothique, il y a une pierre vermoulue : le régime censitaire » (53).

« Comment : il y a là 1.700.000 Belges, honnêtes, actifs, laborieux, créant par leur travail la prospérité du pays et parmi ces 1.700.000 Belges, il n'y a que 116.000 qui ont l'injuste privilège de faire partie du corps électoral » (54).

« Pour le présent, il faut démolir le régime censitaire cause des fraudes électorales, de l'inégalité qu'il engendre » (55).

Janson veut en donnant le droit de vote à tous les citoyens les rendre égaux et libres :

« Il ne suffit pas de proclamer des droits théoriques. Il faut rendre les citoyens aptes à exercer ces droits. Il ne suffit point de dire qu'ils sont égaux et libres; il faut faire en sorte qu'ils soient réellement libres. Pour l'homme ignorant, pour l'homme qui ne sait ni lire, ni écrire, ni compter, qui ignore les premiers éléments de la géographie, de l'histoire de son pays, est-ce qu'il y a une liberté, une égalité réelle ? » (56).

Janson pose ici le problème des illettrés. Il sait en effet que ce qu'il

(51) Meeting de la Ligue et de la réforme électorale, voir notamment *L'Indépendance Belge* du 19 janvier 1882.

(52) Meeting des Gueux à Anvers, voir notamment *L'Indépendance Belge*, 18 juin 1881.

(53) *Annales parlementaires*, 9 mars 1881, session 1880-1881, p. 691.

(54) *Annales parlementaires*, 1^{er} juillet 1881, session 1880-1881, pp. 1441 et ss et *Discours parlementaires de Janson*, tome I, pp. 200-202.

(55) *Annales parlementaires*, 1^{er} juillet 1881, session 1880-1881, pp. 1441 et ss.

(56) *Annales parlementaires*, 17 mai 1879, session 1878-1879, pp. 1061 et ss.

appelle, avec raison, le plus beau de tous les droits politiques (57) demande une certaine responsabilité, une certaine instruction que tout homme, en cette fin du XIX^e siècle, est loin de posséder déjà.

Aussi ne demande-t-il pas directement le suffrage universel mais le suffrage des capacitaires :

« Nous demandons, nous, qu'à côté des électeurs censitaires, le gouvernement veuille bien admettre des électeurs qui, s'ils ne paient pas le cens, ont un certain degré d'instruction et qui, à titre de cette instruction seule, sans condition de cens, seront reçus au sein du corps électoral » (58).

Le suffrage des capacitaires, c'est donc le suffrage des « sachant lire et écrire ». Le suffrage universel devient en quelque sorte le but de l'instruction, une récompense du travail donné pour sa propre instruction :

« Le droit de suffrage accordé comme récompense de l'instruction acquise, n'est-ce pas là le complément nécessaire de l'œuvre que nous avons entreprise ? » (59).

Comment Janson va-t-il passer du suffrage des capacitaires au suffrage universel ?

« L'Etat a le devoir d'instruire le peuple, de protéger l'enfance, de décréter l'instruction obligatoire et de donner le droit de suffrage à ceux qui auront accompli cette étape » (60).

Le droit de suffrage est donc la récompense de l'instruction mais d'une instruction devenue obligatoire. Woeste va résumer ce à quoi Janson veut arriver :

« Une fraction de la Gauche exige comme droit électoral le savoir lire et écrire. On a soin d'ajouter le corollaire : l'instruction obligatoire. Les deux combinés : savoir lire et écrire « plus » instruction obligatoire « égal » suffrage universel. Voilà, dit Woeste, le système que M. Janson recommande à satiété à tous les meetings » (61).

Mais tout n'est pas si simple, il faut encore préciser la pensée de Janson. En effet, l'instruction obligatoire seule est insuffisante car :

« Certains craignent que les illettrés des campagnes aillent s'enrôler en masse sous la bannière cléricale » (62).

(57) Meeting des Gueux à Anvers, 16 juin 1881, dans *L'Indépendance Belge*, 18 juin 1881.

(58) *Annales parlementaires*, 1^{er} juillet 1881, session 1880-1881, pp. 1441 et ss.

(59) *Ibidem* (58).

(60) Meeting de la Ligue de la réforme électorale à l'hôtel Continental, 17 janvier 1882, dans *L'Indépendance Belge*, 19 janvier 1882.

(61) *Annales parlementaires*, 27 janvier 1882, session 1881-1882, p. 486.

(62) Article de Janson dans *La Réforme*, 9 mars 1884.

L'instruction obligatoire aux mains des catholiques et le suffrage des capacitaires ne feraient en effet qu'ajouter des électeurs au parti clérical.

« Mais ce danger sera éliminé car la base du suffrage sera le degré d'instruction à déterminer par la loi » (63).

Le remède est là : l'instruction est obligatoire mais aussi laïque.

Janson est un homme trop profondément préoccupé des questions sociales pour que ce principe soit complet ainsi formulé car l'homme qui reconnaît que :

« De nos jours, l'enseignement public, et principalement l'enseignement primaire, est une nécessité économique, une nécessité morale et une nécessité politique » (64), est aussi celui qui s'empresse d'ajouter que :

« L'instruction n'est accessible à l'enfant du prolétaire que si les conditions de son existence matérielle sont assurées; sans une répartition de la richesse plus équitable, plus conforme aux règles de la justice, il me paraît inconséquent d'imposer le pain qui doit nourrir l'intelligence à ceux qui n'ont pas le pain sans lequel le corps ne pourrait vivre » (65).

Il y a en effet la classe laborieuse, la classe pauvre, celle pour qui l'instruction est un luxe inaccessible parce qu'elle a le double inconvénient de constituer une lourde dépense et une perte de gain. Pour ces gens-là et pour tous les autres, l'enseignement doit être gratuit.

Le dispositif est ainsi en place : l'instruction étant obligatoire, laïque et gratuite, et la population entière se rangeant dans la classe des « sachant lire et écrire », le suffrage des capacitaires est alors synonyme de suffrage universel.

Toutefois si Janson est un idéaliste, il reste malgré tout toujours très réaliste. Il sait que des réformes aussi profondes, non seulement seront longues à faire admettre, mais encore, lorsqu'elles seront enfin acceptées, seront aussi et même plus longues peut-être à organiser.

Aussi précise-t-il que :

« Le suffrage universel est l'avenir. Quand cet avenir se produira-t-il ? Nul ne pourrait le déterminer ; mais enfin tout indique que son heure arrivera » (66).

Pour lui le plus urgent, c'est de combattre le régime censitaire.

(63) *Ibidem* (62).

(64) *Annales parlementaires*, 17 mai 1879, session 1878-1879, pp. 1061 et ss.

(65) Janson le 16 octobre 1869 dans *Le Journal de Bruxelles*, 7 juin 1878.

(66) *Annales parlementaires*, 1er juillet 1881, session 1880-1881, pp. 1441 et ss.

Au début de ce chapitre, nous avons vu Janson définir la démocratie. De cette définition, il nous reste encore à voir un point : le service militaire personnel ; car si tous les citoyens reçoivent comme récompense de leur instruction le suffrage universel, ils devront en échange assurer la défense de leur pays. Après l'égalité de vote, l'égalité sous les armes ! Aussi Janson s'élève-t-il contre les instruments de l'injustice créée par le système militaire de cette fin du XIX^e siècle : la conscription et le remplacement.

« J'ai toujours protesté, pour ma part, contre la conscription et le remplacement. Ne serait-ce pas une iniquité monstrueuse avec le système de conscription et de remplacement qui nous régit, que de confier la défense du pays à ces hommes qui pendant dix années, ont été soumis aux obligations du service militaire, et de leur demander de défendre au profit de la nation, ses frontières et ses citadelles ? » (67).

« La Belgique ne peut être défendue par le système militaire actuel ; c'est une ineptie » (68).

Que tous servent et défendent leur patrie, voilà la véritable solution :

« La solution vraie, c'est donc la solution démocratique. Et je me rappelle, Messieurs, que déjà en 1866 j'avais l'honneur de la défendre, en demandant l'abolition de la conscription et du remplacement » (69).

Idealiste tenant à ses principes, réaliste et modéré, voilà donc Janson tel qu'il nous apparaît clairement à travers sa vie politique. Mais derrière ces idées se cache une philosophie dont va d'ailleurs découler toute une partie de son œuvre. Lors de la campagne électorale de 1877, des diatribes nombreuses soulevèrent le monde politique : « Un républicain socialiste à la Chambre » s'écriait-on aussi bien chez les cléricaux que chez les doctrinaires. En effet les déclarations très à gauche prononcées depuis une dizaine d'années par Paul Janson lui valait la réputation de « danger public » au sein du parti clérical et celle « d'homme à craindre » dans les rangs du parti libéral.

Et Janson sans renier ses déclarations passées, les reconnaissait au contraire et les réitérait même tout en atténuant leur portée révolutionnaire. C'est en 1866 qu'il déclarait :

« La forme de gouvernement qui nous régit actuellement me paraît essentiellement « transitoire ». A la différence de ceux qui pensent que

(67) *Annales parlementaires*, 28 mars 1878, session 1877-1878, pp. 633 et ss.

(68) Meeting révisionniste à Liège, 28 octobre 1883, dans *L'Indépendance Belge*, 30 octobre 1883.

(69) *Annales parlementaires*, 28 mars 1878, session 1877-1878, pp. 633 et ss.

la monarchie constitutionnelle est la meilleure des républiques, j'estime, au contraire, que « le meilleur des rois a toujours un immense défaut : c'est d'être de son métier » (70).

Et en 1884, toujours Janson, toujours la même idée :

« Oui j'ai des opinions républicaines et je le déclare hautement » (71).

Il ajoute néanmoins :

« La monarchie est la garantie de notre nationalité, de notre neutralité, c'est pourquoi nous, républicains, nous nous inclinons devant elle » (71).

Janson est en outre socialiste :

« Il faut à la monarchie des te deum, des revues, des prêtres et des soldats. La société moderne se tord et résiste mais elle porte le socialisme dans ses flancs ; de gré ou de force, il faudra bien qu'elle en accouche » (72).

« J'ai dit que j'étais socialiste, il y a une question sociale, on ne le nie pas. N'y a-t-il rien à faire pour la résoudre, pour arriver à l'égalité ? » (73).

Dans une lettre préélectorale adressée à Buls, il expliquait sa conception de la question sociale :

« En ce qui concerne spécialement les questions qui intéressent les classes ouvrières et qui ont toujours été l'objet de mes préoccupations, je les considère comme d'une nature essentiellement scientifique ; j'estime qu'il faut demander leur solution à l'étude et à l'examen des faits. Leur importance même exige que, pour les examiner et les résoudre, il soit fait appel non à une seule classe de la société mais à tous les citoyens » (74).

Tous ces problèmes, Janson les considère sous l'optique de la science. La pensée sociale et la pensée scientifique sont étroitement liées pour lui :

« Ce qui caractérise le XIX^e siècle, ce qui fera son honneur et sa gloire devant la postérité, c'est l'union intime, étroite, indissoluble, qui existe de nos jours entre la démocratie et la science » (75).

« Le régime démocratique, dit-il plus loin, est le seul qui favorise, qui

(70) Conférence au comité de l'Alliance, octobre 1866, dans *Le Journal de Bruxelles*, 7 juin 1878.

(71) *Le Patriote*, 23 mai 1884.

(72) Conférence à la Chambre du travail à Liège, 1876.

(73) *Le Journal de Bruxelles*, 7 juin 1878.

(74) Lettre à Buls dans *L'Indépendance Belge*, 26 avril 1877.

(75) *Annales parlementaires*, 1^{er} avril 1881, session 1880-1881, pp. 897 et ss.

développe la science, qui lui permette son plein et entier essor. C'est ainsi que la démocratie et la science étroitement unies dans un même but travaillent d'un commun accord à cette grande chose qui est aujourd'hui la préoccupation de tous les hommes d'Etat, l'amélioration de la condition morale, matérielle, intellectuelle et politique de tous ceux qui, dans l'organisation sociale actuelle, sont à des degrés divers aux prises avec les maux qu'enfantent la misère et l'ignorance.

La démocratie favorise le développement de la science et la science, d'autre part, rend au centuple à la démocratie les bienfaits qu'elle en a reçus » (75).

De l'union de la science et de la démocratie doit donc découler le progrès. La prédominance des sciences dans la pensée de Janson va encore apparaître dans le domaine de l'enseignement :

« N'est-il pas profondément déplorable de voir qu'en présence du développement extraordinaire des sciences naturelles, elles occupent une place si minime dans notre enseignement ? » (76).

« Eh bien ! Est-il possible de dire aujourd'hui : j'ai fait mes humanités ; mais ces idées scientifiques, qui chaque jour arrachent à la nature un de ses secrets les plus cachés, qui sont en quelque sorte l'essence même de notre société moderne, ces idées me sont inconnues... » (76).

Le positivisme en philosophie, voilà à quoi se rattache Janson :

« J'ai dit et je répète donc que j'appartiens à l'école socialiste positive, à celle qui s'éclaire par la science et qui propage ses doctrines par la liberté, rien que par la liberté » (77).

« Il est permis de dire aujourd'hui, suivant l'expression d'Auguste Comte, une des lumières de la philosophie moderne, que la chimie, la physique, la mécanique sont constituées » (78).

Janson trouve sa place dans l'époque réaliste, naturaliste et positiviste des années 1870. En plaçant Janson dans ce contexte, nous pouvons comprendre qu'il cherche l'égalité des hommes dans la science et qu'il applique la méthode scientifique à l'étude de la société.

La question de l'égalité des hommes, Janson veut la résoudre par la liberté dont il prend énergiquement la défense en maintes occasions. Il prend notamment la défense des libertés religieuses :

« Je ne conteste pas, je ne contesterai jamais à l'Eglise le droit d'user de toutes les libertés constitutionnelles qui existent pour elle comme pour ses adversaires... Un jour, devant le pouvoir judiciaire, je disais ce que

(76) *Annales parlementaires*, 22 janvier 1878, session 1877-1878, pp. 223 et ss.

(77) *Annales parlementaires*, 22 mai 1877, session 1876-1877, pp. 812 et ss.

(78) *Annales parlementaires*, 17 mai 1879, session 1878-1879, pp. 1061 et ss.

je ne crains pas de redire devant vous : que si jamais il était défendu d'aller à la messe, j'irais, en manière de protestation ! » (79).

— De la liberté de conscience : à laquelle manquent les prêtres qui arrachent par confession le secret du vote (80).

— De la liberté de presse et d'expression : à laquelle le gouvernement a porté atteinte en expulsant pour une publication Jade, ancien membre de la Commune qui avait reçu asile en Belgique (81).

— De la liberté du droit de grève : droit qui a été contesté puisqu'une grève a été réprimée par l'armée :

« La législation a proclamé le droit de grève : c'est un droit aussi sacré, aussi légitime, aussi respectable que le droit d'association. Et il ne s'agit pas, lorsque les ouvriers usent de ce droit de grève de prétendre que la force armée doit être appelée à en contrôler l'exercice tant que ce droit s'exerce dans la légalité » (82).

Mais Janson ne se contente pas de protester contre le sort des classes misérables, il a cherché à leur porter remède non seulement par la défense de la démocratie mais encore dans une série de problèmes tels le travail des enfants et les accidents de travail. Nous allons retrouver Janson faisant œuvre sociale lorsqu'il intervient en faveur des sinistrés qu'aucune loi ne protégeait (83), lorsqu'il demande pour l'ouvrier la création de caisses charitables (84), lorsqu'il demande encore la suppression du livret d'ouvrier obligatoire (85), lorsqu'il exige la réglementation du travail des enfants dans les mines (86)...

Nous avons ainsi fait le tour de la pensée de Janson. Celle-ci se compose d'un idéal — le suffrage universel — et de principes — l'instruction obligatoire, gratuite et laïque, le droit de vote aux sachant lire et écrire et le service militaire personnel — mêlés à sa philosophie positive et à sa conception sociale.

Sa pensée est unie étroitement à une autre conception : son anticléricalisme.

Si les questions anticléricales ne constituent pas la base de sa pensée, il est indéniable qu'elles occupent une place considérable dans sa vie politique et comme telles elles doivent être envisagées comme une de ses

(79) *Annales parlementaires*, 22 mai 1877, session 1876-1877, pp. 812 et ss.

(80) *Annales parlementaires*, 5 juin 1877, session 1876-1877, p. 917.

(81) *Annales parlementaires*, 5 juillet 1877, session 1876-1877, p. 1067.

(82) *Ibidem* (81), pp. 1067 et ss. Publication de Jade, *Souvenir d'un membre de la Commune*.

(83) Notamment *Annales parlementaires*, 2 mai 1882, session 1881-1882, pp. 1154-1155.

(84) *Annales parlementaires*, 24 mai 1881, session 1880-1881, pp. 1171 et ss.

(85) *Annales parlementaires*, 1^{er} décembre 1882, session 1882-1883, pp. 91, 92, 99, 100 et 101.

(86) *Annales parlementaires*, 22 juin 1878, session 1877-1878, pp. 384, 386, 441 et 442.

grandes tendances. Le suffrage universel, l'instruction obligatoire, ...constituent l'armature de sa pensée tandis que l'anticléricisme est une idée traditionnelle des partis opposés au parti catholique. Il est évident qu'un libéral ou un socialiste de l'époque se devait d'être anticléric. Janson ne faillit pas à la tradition : c'est dans le but de combattre le clan clérical qu'il s'est présenté à la Chambre (87).

Janson s'acharne à détruire la puissance cléricale parce que :

« Son véritable système, c'est la théocratie, ne voulant de la liberté que pour elle, pour arriver à la souveraineté de l'Eglise par l'écrasement de l'Etat » (88).

Il déclare qu'il veut pour le clergé :

« Le droit commun, tout le droit commun, rien que le droit commun » (89).

L'enseignement va fournir à la politique anticléricale de Janson un terrain de choix :

« Ma solution est radicale : plus de prêtre dans les écoles... toute transaction, la presse en sa polémique l'atteste, serait illogique et inconstitutionnelle » (90).

« Ainsi, Messieurs, voilà le programme du parti catholique : l'école neutre sera tolérée, l'école libre sera respectée. Mais il faudra que l'Etat subsidie l'une comme l'autre. Ils appellent cela économiser les deniers des contribuables. Nous, nous dirons que subsidier les écoles libres, c'est payer des instituteurs dont nous ne pouvons juger la valeur, c'est payer une instruction fautive ou incomplète pour nos enfants, en un mot c'est subsidier les couvents » (91).

Son anticléricisme va également se manifester dans le domaine électoral :

« Nos cléricaux sont en extase devant l'article 47. C'est la clef de voûte de l'édifice social et politique. Le cens dont ils ont exploité toutes les fraudes, ils le veulent éternel et ils se livrent contre nous, qui voulons le faire disparaître, aux déclamations les plus fantastiques. Il faut rajeunir le cens, le triturer, le transformer de manière à augmenter le nombre

(87) Notamment lettre à Charles Buls dans *L'Indépendance Belge*, 2 avril 1877.

(88) *Echo du Parlement*, 12 juin 1882, « révision électorale ».

(89) *Annales parlementaires*, 22 novembre 1880, session 1880-1881, p. 61 et *Le Bien Public*, 23 novembre 1880.

(90) Ligue de l'Enseignement : réunion du 5 novembre 1878.

(91) Conférence à Wasmes, 22 mai 1882, dans *L'Indépendance Belge*, 24 mai 1882.

des électeurs dans les campagnes parce que les campagnes sont cléricales, à le diminuer dans les villes parce qu'elles sont libérales, favorables aux idées nouvelles, hostiles à leurs plans réactionnaires » (92).

— Et dans le domaine militaire :

« Chaque fois qu'un séminariste est exempté du service militaire, il faut qu'un paysan aille le remplacer sous les drapeaux » (93).

Les fabriques d'église et la mainmorte lui fournissent à profusion matière à critiques :

« ...Ce n'est pas assez que les fabriques d'églises possèdent la centième partie des terres et que grâce aux précautions ingénieuses des jurisconsultes d'évêchés, la mainmorte étouffe le travail libre » (94).

Si Janson veut l'Eglise hors de l'école, il veut aussi l'Eglise hors de l'Etat : la religion à l'Eglise, la politique à l'Etat.

« L'Eglise ne se contente pas de propager, d'enseigner ses doctrines. Elle a des prétentions politiques ; elle revendique le pouvoir politique en Belgique comme elle le revendique dans Rome et dans le monde entier. A ce point de vue, j'ai toujours été et je serai toujours l'adversaire implacable de l'Eglise et c'est pour être cet adversaire que je suis entré dans cette Chambre » (95).

Il s'élève aussi contre le clergé qui, par la confession, arrache le secret du vote :

« ...Il serait permis à tous les curés et vicaires du pays, aux moines de toutes les couleurs, de tous les costumes et de tous les ordres, même aux moines étrangers, de surprendre dans le confessionnal, par la menace du refus d'absolution et des peines de l'enfer, le secret du vote des électeurs catholiques ; ils pourraient en les menaçant des mêmes peines, s'assurer de leurs suffrages et commettre ainsi, sous prétexte de religion, une escroquerie politique ? Est-ce assez odieux, assez immoral ? » (96).

Janson voit dans l'Eglise l'adversaire de la liberté, de toutes les libertés :

« Pour ceux qui ont étudié la politique de l'Eglise romaine depuis 1803, il est clair que cette politique suit une morale qui est remarquable et

(92) Meeting à l'Alcazar, Ligue de la réforme électorale, 1^{er} juin 1882, dans *L'Indépendance Belge*, 3 juin 1882.

(93) *Annales parlementaires*, 21 novembre 1879, session 1879-1880, p. 22.

(94) Meeting de l'Alcazar, Ligue de la réforme électorale, 1^{er} juin 1882, dans *L'Indépendance Belge*, 3 juin 1882.

(95) *Annales parlementaires*, 22 mai 1877, session 1876-1877, pp. 812 et ss.

(96) *Annales parlementaires*, 6 juin 1877, session 1876-1877, pp. 936 et ss.

digne d'attention. Je suis de ceux qui pensent que l'Eglise n'a jamais aimé la liberté, qu'elle ne l'aime pas, qu'elle ne l'aimera jamais. Elle ne peut l'aimer, car la liberté ne peut que lui être fatale » (97).

Janson idéaliste et réaliste, Janson et ses principes, Janson positiviste et républicain socialiste et enfin Janson anticlérical : nous avons ainsi vu les différents aspects de ce personnage.

C'est au service de toutes ces idées que Janson va placer sa vie politique, son mandat ne sera qu'un long développement de ses opinions et un effort constant pour les faire aboutir :

« Il ne suffit pas de garder le pouvoir à tout prix, il faut savoir en tirer parti pour servir le progrès, la justice sociale et la sainte cause de la démocratie par un acheminement vers le suffrage universel » (98).

Janson va toujours placer son idéal et ses principes avant toute chose parce qu'ils incarnent la vérité, la justice et le droit :

« La réforme électorale est à la fois un but et un moyen ; un but de justice et le moyen d'obtenir d'autres réformes nécessaires » (99).

Lorsque Frère-Orban dit à Janson :

« La souveraineté du peuple n'est autre que la souveraineté du nombre » (100), il lui répond aussitôt : « En matière politique, il est cependant impossible de méconnaître que le droit ne consiste pas à accorder la prééminence à quelques-uns sur la masse des autres et dès lors le droit du nombre, c'est la Vérité, la Justice » (100).

« La réforme que nous demandons, commandée par le droit et la justice, réclamée par l'opinion, est d'accord avec l'intérêt même du corps électoral actuel » (101).

Janson sait qu'il se lance dans une lutte âpre :

« Une injustice exclut du droit du suffrage la majorité des citoyens. Pour la faire disparaître, nous rencontrerons de sérieux obstacles ; mais rappelons-nous ceci : la cause du droit, pour triompher, rencontre toujours des obstacles redoutables. L'histoire nous en montre bien des

(97) *Annales parlementaires*, 17 mai 1878, session 1877-1878, pp. 908 et ss. Discours parlementaires de Janson, tome I, p. 52, Bruxelles, 1906.

(98) Conférence à Liège, 24 avril 1882, dans *L'Indépendance Belge*, 26 avril 1882.

(99) Meeting au Cirque : Ligue nationale de la réforme électorale, 3 juin 1883, dans *L'Indépendance Belge*, 4 juin 1883.

(100) *Annales parlementaires*, 27 janvier 1882, session 1881-1882, pp. 467, 492 et 510.

(101) *Annales parlementaires*, 3 juillet 1883, session 1882-1883, pp. 1406 et ss.

exemples. Ils nous inspireront. Il nous faudra du dévouement, de l'énergie et de la persévérance » (102).

Mais cette lutte, Janson est décidé à la mener. Il se bat pour ses principes : c'est avec eux qu'il arrivera. Il préférerait se retirer de la lutte que de les renier : « Sans mes principes, je ne suis rien ; c'est avec eux que je veux réussir ou succomber » (103).

MYTHE — ENJEU POLITIQUE

Nous allons dans ce chapitre tenter de déterminer si Paul Janson fut de 1877 à 1884 un mythe et un enjeu politique créés artificiellement par une presse démagogique ou au contraire s'il fut une réalité politique non contestée, un leader représentant une grosse fraction de l'opinion publique.

Frère-Orban considère Janson comme un « agitateur à l'idéologie funeste, sans vues politiques précises, héritier spirituel des Républicains de 1848, dont les erreurs avaient conduit la France à la dictature de Napoléon III » (104). L'antipathie personnelle de Frère-Orban se manifeste dès 1877 lorsque Janson pose sa candidature à la Chambre des représentants. Tout sépare les deux hommes : leur âge (105), leurs idées, leurs opinions, leur tempérament : Frère-Orban est au sommet de la gloire, personne ne conteste sa valeur. Il est le numéro un du parti libéral et le dirige de main de maître. Orgueilleux, il craint que l'éloquence de Janson n'éclipse la sienne, doctrinaire, partisan du statu quo, il trouve en son rival un homme jeune au passé politique chargé, un personnage révolutionnaire. Janson en effet a été « Républicain Socialiste ».

Janson a une grande audience parmi les ouvriers, aussi *La Chronique* montre qu'il doit être élu « car socialiste » sinon les classes pauvres se sépareront de la société traditionnelle (106).

Le parti libéral bruxellois cherche depuis plusieurs années à donner à sa politique une orientation nouvelle mais il lui manque un guide, un chef. Janson répond à ce besoin de réformes mais afin de recimenter l'union du parti libéral, il décide de consacrer d'abord son activité, son action et son talent à la lutte contre le Clérical.

(102) Manifestation révisionniste, 3 juillet 1883, dans *L'Indépendance Belge*, 3 juillet 1883.

(103) Le 17 octobre 1869 au Meeting de la Fédération libérale dans *Le Journal de Bruxelles*, 7 juin 1878.

(104) VAN LEYNSEELE H. et GARSOU J., *Le Crépuscule 1878-1896*, p. 75, Bruxelles, 1964.

(105) Frère-Orban est né en 1812, Janson en 1840.

(106) *La Chronique*, 24 avril 1877.

Dès son élection, la presse officieuse de Frère-Orban lance l'offensive anti-Janson en retraçant la carrière politique du jeune élu et les déclarations les plus incendiaires du « citoyen Janson » (107).

Les progressistes présentent sa candidature comme une candidature de combat dirigée contre les cléricaux.

Janson a des principes et jamais il n'ira à l'encontre de ceux-ci : que lui importe de voter pour le parti clérical si cela peut assurer le triomphe d'un principe.

« J'envisage les choses de plus haut et je n'admets pas que, quand les bases du droit électoral sont discutées, il soit permis de se placer à ce point de vue étroit à qui profitera la réforme » (108).

Il estime que la défense nationale est une question qui doit rester en dehors des partis et à propos « de laquelle nous pouvons donner la main aux membres de la droite » (109).

A propos de la question électorale, il n'hésite pas à mettre le gouvernement en danger : « Messieurs, je ne savais pas encore que la fidélité au drapeau consiste à trahir les principes que l'on a toujours défendus » (110).

Après l'élection de Janson la presse doctrinaire va jusqu'à parler de victoire socialiste (111). Au meeting du parti socialiste wallon, De Beule après avoir parlé du suffrage universel et condamné la Constitution déclare :

« Qu'importe si le parti libéral ne veut pas marcher, s'il veut se complaire dans un libéralisme bâtard. Il lui arrive cependant de devoir compter avec nous. C'est ainsi que l'an dernier, il a dû envoyer à la Chambre, Paul Janson qui n'appartenait pas à l'Association libérale » (112).

Les intellectuels de gauche, les petits employés, l'élite de la classe ouvrière mettent beaucoup d'espoir en Janson.

1. Jugement des catholiques sur Paul Janson.

La presse catholique s'acharne contre Janson, car elle atteint ainsi facilement le libéralisme qui, dit-elle, engendre le radicalisme et la Commune. Elle cherche à inspirer la crainte de la bourgeoisie pour le libéralisme :

(107) Voir notamment *L'Echo du Parlement* et *Le Journal de Liège*, 28 avril 1877.

(108) *La Flandre libérale*, 21 décembre 1877.

(109) *Annales parlementaires*, 28 mars 1878, session 1877-1878, pp. 633-635.

(110) *Annales parlementaires*, 19 mai 1879, session 1878-1879, p. 1069.

(111) *L'Echo du Parlement*, 1^{er} mai 1877.

(112) *Le Journal de Bruxelles*, 25 janvier 1877.

« Les chefs doctrinaires devront céder le pas devant les radicaux qui se font tous les jours plus menaçants » (113).

Cette campagne de presse finit incontestablement par influencer la masse des électeurs « flottants ». A Bruxelles, nombre de libéraux doctrinaires voteront pour les indépendants en 1884.

2. Jugement des doctrinaires et de Frère-Orban sur Janson.

Entre 1877 et 1880, il n'apparaît que quelques points de friction entre progressistes et doctrinaires, car les libéraux craignent le retour du ministère catholique.

La première grande altercation avec Frère-Orban surgit à propos du maintien où de la rupture des relations diplomatiques avec le Vatican (114). Janson refuse d'accepter le « mercuriat » de Frère-Orban. Celui-ci perd une partie de son prestige dans la presse libérale tout entière (115).

Après la victoire libérale de 1880, Janson se sent libéré des engagements pris pendant la campagne électorale de 1877 et les rapports entre Janson et Frère-Orban vont rapidement s'assombrir. A chaque débat politique, gauche et extrême-gauche s'affrontent. Les deux ténors du parti libéral défendent avec acharnement leur point de vue respectif. Frère-Orban, par l'intermédiaire de sa presse, accuse Janson de vouloir devenir ministre et de mener la politique du couteau sur la gorge en comptant sur une majorité libérale faible à la Chambre. Celui-ci estime que le septuagénaire, mauvais génie du libéralisme, devrait se retirer (116).

La presse doctrinaire tout entière rendra Janson responsable de l'échec du 10 juin 1884, tandis que la progressiste estime que l'homme néfaste, qui par son orgueil et son entêtement vient de précipiter le libéralisme dans l'abîme, est Frère-Orban.

Lors des élections communales de 1884, Janson est devenu effectivement un risque d'échec pour les libéraux, car les esprits modérés ont été échauffés contre lui aussi bien par la presse catholique que par la presse doctrinaire :

« La candidature de Janson pourrait modifier le terrain de la lutte électorale. Janson fait l'apologie du radicalisme alors que la lutte est contre la loi scolaire » (117).

(113) *Le Journal de Bruxelles*, 5 juin 1880.

(114) Voir notamment *L'Indépendance Belge*, 26 novembre 1879.

(115) Voir notamment *Les Nouvelles du Jour*, 10 décembre 1879.

(116) *Le Journal de Bruxelles*, 30 juin 1881.

(117) *La Flandre Libérale*, 10 octobre 1884 et *L'Echo du Parlement*, 11 octobre 1884.

3. Jugement des socialistes sur Janson.

Un véritable mythe s'est créé autour du personnage de Janson. Ses qualités oratoires, ses idées, la publicité que les presses catholique et doctrinaire ont faite autour de son nom ont pour résultat qu'au moment de son élection l'élite de la classe non censitaire et les socialistes voient en Janson le futur leader qui leur manque.

Rapidement cependant, les socialistes sont déçus. Ils pensaient que du jour au lendemain de l'élection, Janson allait pouvoir supprimer toutes les inégalités sociales, politiques et économiques ; or celui-ci, à la Chambre, se montrait modéré. Le *Werker* et le *Klein Gazet* lui reprochent son inertie et sa tendance à rejoindre les doctrinaires (118).

Dès 1880, critiqué par les socialistes, il est, même au sein du parti libéral, débordé par une aile progressiste dirigée par Picard. *La Voix de l'Ouvrier* écrit :

« Elu député en 1877, Monsieur Paul Janson eut pour lui la sympathie de tout ce que le peuple belge compte d'hommes éclairés et d'amis de la justice et du progrès. Pour arriver à la Chambre, Monsieur Paul Janson fut assez franc. Il n'atténua pas trop ses opinions d'autrefois. Malheureusement Monsieur Janson glisse rapidement sur la pente doctrinaire. Que d'espoirs sont déçus ! Alors que la masse du peuple comptait sur un nouveau Castiau, il ne vit qu'une ombre de Monsieur Frère » (119).

Janson, en soutenant la candidature de Bischoffsheim contre Picard, perd nombre d'amis d'extrême-gauche qui estiment que le « vampire clérical » n'est pas moins dangereux que la « duperie capitaliste » (120).

Les socialistes et les progressistes ultra exigent le suffrage universel immédiat. La formule de Janson du 9 mars 1884 est considérée comme le « corset de la démocratie » (121). Janson est traité injustement d'opportuniste par les catholiques, les doctrinaires et une partie des progressistes radicaux. Son idéal est bien sûr le suffrage universel. Il sait cependant que quasi personne dans une chambre censitaire ne le voterait. Il compte y amener les libéraux en faisant admettre comme nécessaire et logique plusieurs réformes successives qui auront pour conséquence l'arrivée automatique du suffrage universel libre et éclairé. Il tente de démontrer aux libéraux que ces réformes leur donneraient la majorité quasi absolue

(118) D'après *Le Bien Public*, 17 juin et *Le Journal de Bruxelles*, 18 juin.

(119) D'après *Le Journal de Bruxelles*, 14 juin 1880.

(120) Louis BERTRAND, *Propriété cléricale et Propriété bourgeoise*. Bruxelles, 1883.

(121) *Le National Belge*, 5 avril 1884.

aux futures élections. Il ne conçoit pas en effet que des capacitaires puissent voter « l'obscurantisme ».

Frère-Orban lui-même reconnaîtra l'idéalisme de son adversaire :

« Je rends un hommage aussi sincère à son désintéressement qu'à son talent. Je suis convaincu et je ne dirais pas que ni lui, ni ses amis ne poursuivent aucun but personnel dans la triste campagne qu'ils ont intriguée en commun. Je suis persuadé que tous, très sincèrement, ont un grand et vif désir de voir se réaliser la réforme électorale, car il est juste de reconnaître que toujours, à toutes les époques, ils ont défendu les mêmes idées, les mêmes principes qui sont formulés dans leurs amendements, je reconnais que c'est sans but personnel, sans autre préoccupation que le désir d'arriver à une réforme qui est dans leur vœu depuis longtemps qu'ils ont fait les propositions qui sont soumises à la Chambre... » (122).

(122) *Le Journal de Liège*, 15 juillet 1881. Discours de Frère-Orban à la Chambre des représentants le 12 juillet 1881.

